

« Comment êtes-vous apparus, toi et ton frère ? »

Note sur les origines des frères Barberousse¹

Seyyîd Murâd, l'auteur des *Ġazavât-ı Hayrî-d-dîn Paşa*², raconte dans son introduction que la rédaction de cette biographie « autorisée » du célèbre *Hayrî-d-dîn Barberousse* et de son frère *Oruç* répondait aux désirs du sultan Soliman le Magnifique, qui aurait dit au pacha :

1. Tous mes remerciements vont à Benjamin Lellouch, qui m'a fait l'amitié de relire le premier jet de cet article dédié à la mémoire de Stéphane Yerasimos, dont une version turque est à paraître dans un volume en l'honneur de celui-ci.

2. Sur les *Ġazavât-ı Hayrî-d-dîn Paşa* et leur auteur, cf. principalement l'introduction par Aldo Gallotta de son édition, « Il "Ġazavât-ı Hayreddîn Paşa" di Seyyid Murâd », *Studi Magrebini XIII* (1981). C'est cette édition, fondée sur le manuscrit de l'Escurial avec un soigneux appareil critique, qui a été utilisée ici. A. Gallotta a publié une transcription et une traduction italienne des folios 1 r°-13 v° dans son article « Le Ġazavât di Hayreddîn Barbarossa », in *Studi Magrebini III* (1970), pp. 79-160. Il existe d'autres éditions, avec des transcriptions en caractères latins, mais fondées sur de moins bons manuscrits : M. Düzdağ, *Barbaros Hayreddîn Paşa'nın Hatıraları*, 2 vol., Istanbul, 1973 ; Yılmaz Öztuna, *Barbaros Hayreddîn Paşa'nın Hatıraları*, Istanbul, Boğaziçi Yayınları, 1989 (rééd. d'une première publication en 1965 in *Hayat Tarih Dergisi*) ; Mustafa Yıldız, *Ġazavât-ı Hayreddîn Paşa*, Göttingen, Verlag Shaker, 1991 ; Murâdî, *Gazavat-ı Hayrettin Paşa*, Ankara, Deniz Kuvvetleri Komutanlığı, 1995.

« Or donc, comment êtes-vous apparus toi et ton frère ? Quelles furent la raison et la cause de votre apparition et votre essor ? Quel genre de personnes êtes-vous : êtes-vous issus de la catégorie des *kul*, ou étiez-vous extérieurs [au service du sultan] ? Tout cela et toutes les *ğazâ* et tous les combats que vous avez menés jusqu'à ce jour sur terre et sur mer, petits et grands, tu vas en faire une composition sans lacune allant des racines aux branches, des débuts à la fin. Tu en feras deux livres détaillés, en vers et en prose, que tu enverras à mon seuil de félicité, en sorte qu'on l'ajoute à sa place, sans ajout ni lacune, aux histoires qui narrent ce qui s'est passé sous mon règne ³. »

Le sultan n'était donc pas seulement soucieux de faire écrire l'histoire de son règne, mais aussi curieux, apparemment, d'en savoir plus sur son grand amiral dont les hauts faits étaient bien connus, mais dont les origines demeuraient entourées d'un troublant mystère.

Aussi les premières pages des *Ğazavât*, plus précisément les folios 4 v^o à 25 r^o, contiennent-elles de nombreux détails sur les premières années et les origines des frères Barberousse. Svat Soucek avait déjà attiré l'attention sur ce point dans deux articles parus en 1971 et 1972. Son but était notamment de montrer que les célèbres marins ne partirent pour le Maghreb qu'après l'avènement au trône de Selîm I^{er}, en 1512 ⁴. Mon intention est

3. *İmdi sen ve qarındaşuñ nice ħurûc eyledügin zühûruñuza ve ħurûcuñuza sebeb 'illet ne idügin ve sizler ne kimesne idügin kul řâ'ifesinden mi-dür ve ħâricden mi-dür ařlı ve fer'i ile bu zamâna gelince daĥi berrde ve baĥirde ka-lîl ve keřîr her ne deñlü ġazâlar ve 'arbedeler kim eyledüñüz min evvelihî ilâ âĥirihî anları heb bî-ķuşûr cem' édüb 'alê-t-tařîl naźm-ile ve neřr-ile iki kitâb édüb âstâne-i sa'âdetüme irsâl eyle kim anlar daĥi bilâ ziyâdetin ve lâ noķřâ-nin 'alê-t-tertib benüm zamânümde vâķı' olub yazılan tevârîĥe bile ķayd olsun* (*Ğazavât*, 3 r^o).

4. Svat Soucek, « The rise of the Barbarossas in North Africa », in *Archivum Ottomanicum III* (1971), pp. 238-250 ; idem, « Remarks on some Western and Turkish sources dealing with the Barbarossa brothers », in *Güney-Doĥu Avrupa Arařtırmalar Dergisi I* (1972), pp. 63-76. İ. H. Uzunçarřılı le signalait déjà aux pp. 560-561 de son article « İkinci Bayezid'in oĥullarından Sultan Korkut », in *Belleten XXX/120* (1966), pp. 539-601. L'étude plus récente de

plutôt ici de m'intéresser à l'époque antérieure, et d'abord d'en dégager systématiquement le déroulement et la chronologie d'après le récit de Seyyîd Murâd, tout en replaçant celui-ci dans le contexte historique. Il sera alors possible de s'interroger sur les arrière-pensées qui le sous-tendent, et de se demander pourquoi Soliman tenait tant à connaître les origines des Barberousse.

*

Le récit proprement dit commence (4 v^o-6 r^o) par la présentation des origines familiales des frères Barberousse. Le père, Ya'kûb de Yenice Vardar (Gianitsa, à une quarantaine de kilomètres au nord-ouest de Salonique), fait partie de « jeunes braves » (*yiğit*) désignés comme de « jeunes *kul* aimés⁵ » de Mehmed II qui les a chargés de la garde du fort de Mytilène après la conquête de l'île en 1462. Ces célibataires obtiennent du Sultan, sur leur demande, le droit d'épouser des filles locales. Il s'agit bien entendu de leur rendre la vie supportable sur leur île, mais aussi d'un calcul politique avancé par les intéressés et repris à son compte par Mehmed II dans sa conclusion : « Ainsi les musulmans et les mécréants s'habituant les uns aux autres et entretenant de bonnes relations, le fort sera bien gardé⁶. » Cette politique d'implantation durable, assurant une bonne intelligence

Rhoads Murphey, « Seyyid Muradî's prose biography of Hızır Ibn Yakub, alias Hayreddin Barbarossa », in *Acta Orientalia Academiae Scientiarum Hungaricae* 54/4 (2001), pp. 519-132, s'intéresse plutôt à la carrière de Hızır que d'Oruç.

5. *Ķulcuğaz* : la forme allongée du suffixe de diminutif « accentue la nuance de tendresse » (Jean Deny, *Grammaire de la langue turque (dialecte osmanli)*, Paris, Ernest Leroux, 1920, p. 321). La phrase suivante précise du reste que c'est parce que ces hommes étaient ses *Ķulcuğaz* que Mehmed II montra de la complaisance à leur égard. L'intention affectueuse est donc manifeste : d'où le choix d'une traduction peu élégante, mais qui tente de conserver les diverses nuances du terme. La traduction d'A. Gallotta, *cari servi*, me semble ne pas en rendre compte totalement. B. Lellouch me propose une solution élégante, mais un peu trop allusive à mon goût, renvoyant aux « petits gars » (les « Mehmetçik » de l'armée française) : « petits *Ķul* de Mehmed II ».

6. *Tâ kim chl-î islâm-ile kâfirler alıřub ortalarında ħüsn-i mu'âmele olub Ķal'e beklemlesine sebep ola* (*Ķazavât*, 5 v^o).

entre les populations locales et les représentants de la Porte, était sans doute essentielle dans cette zone encore menacée du retour des flottes chrétiennes et où les Grecs pouvaient se trouver dans une difficile position de double allégeance. Elle est attestée ailleurs : ces *kul* de la Porte placés dans le fort de Mytilène rappellent les janissaires rencontrés dans les registres de Limnos par Heath Lowry, qui a montré que les membres de la garnison de l'île en 1519 étaient pour une part les fils de ceux recensés en 1490 ⁷. Ya'kûb cependant n'est pas défini comme un janissaire, mais comme « sipahi, lui-même fils de sipahi ⁸ ». Il ne semble pas néanmoins qu'il soit un timariote, car il est clairement présenté comme un *kul* faisant partie des « jeunes *yiğit* » installés par Mehmed II, ce que paraît confirmer le fait qu'il n'est pas désigné par un patronyme, mais par une origine géographique ⁹. Il paraît improbable néanmoins qu'il s'agisse d'un *sipâhî oğlan* de la Porte : outre que ceux-ci ne semblent pas avoir été normalement mis en garnison en province, on peut penser que Hayrî-d-dîn aurait insisté sur l'appartenance de son père à un corps si prestigieux. Quoi qu'il en soit, une chose est sûre : Hayrî-d-dîn se présente comme musulman de naissance et fils d'un serviteur de Mehmed II le Conquérant. Quant à sa mère, elle n'est pas nommée. Nous apprenons seulement qu'elle était une jeune Grecque de l'île, choisie « pour être elle-même une personne d'exception et de bonnes famille et ascendance, convenable d'après leurs vaines coutumes ¹⁰. »

7. H. Lowry, *Fifteenth Century Ottoman Realities. Christian Peasant Life on the Aegean Island of Limnos*, Istanbul, Eren, 2002, pp. 18-25.

8. *Selânîk kurbında Vârdâr Yeñicesinde Ya'kûb nâm bir sipâhî kim kendü dahî sipâhîzâde idi* (*Gazavât*, 5 v^o).

9. On notera du reste que sur l'inscription de la mosquée (disparue) de Hayrî-d-dîn à Alger, Ya'kûb est désigné comme *al-Turkî* sans que soit fourni le nom de son père : *Al-Sulţân al-Muđjahîd fî sabîli'l-İllâhî rabbi'l-'alemîn Mawlânâ Khayr al-Dîn ibn al-Amîr al-Shahîr al-Muđjâhid Abî Yûsuf Ya'kûb al-Turkî* (cf. S. Soucek, « The rise of the Barbarossas in North Africa », art. cit., p. 248, n. 40).

10. *Bir bendügi kıızı kim hem kendü müstesnâ ola ve hem ehli ve köki eyüsin* (sic) *bâtileleri üzerine bir yarar kimesneler ola alub* (*Gazavât*, 5 v^o-6 r^o).

Des quatre frères nés de cette union, l'aîné, İshâk, « fit de ce fort sa résidence et sa patrie et s'y retira ¹¹ » : sans doute faut-il comprendre qu'il prit la suite de son père dans la garnison, comme cela se faisait à Limnos. Contraints de gagner leur vie, les trois cadets ne sont pas pour autant de pauvres paysans :

« Oruç, attiré par le métier de marin, se construisit un bateau avec lequel il entreprit de naviguer et commercer. Hızır [le futur Hayrüd-d-dîn] pareillement se construisit un bateau et entreprit de naviguer et commercer. Or tous deux, pour commencer, étaient capitaines de leur propre bateau et en même temps en vérité fort bien équipés : c'est à dire que c'étaient des marchands. Ils faisaient du commerce maritime d'un pays à l'autre, autrement dit faisaient du profit en achetant des céréales ou autres marchandises d'un pays et en les emportant pour les vendre dans un autre. Ils n'avaient besoin de personne. Hızır entreprit d'aller à Serres, à Salonique, en Eubée : il aimait se rendre dans ces parages. Mais Oruç aimait aller en Égypte, à Alexandrie, à Tripoli [de Syrie] et sur les côtes de Syrie : le plus souvent, c'est vers ces parages qu'il faisait des allers et retours ¹². »

Vu les régions fréquentées, on peut penser que c'est surtout Hızır Hayrüd-d-dîn qui faisait le commerce du blé, Oruç pouvant aussi, par exemple, exporter du bois vers l'Égypte ¹³. Quoi qu'il

11. *İshâk kim büyük karındaşları-dur kal'e-i mezkûrda mütemekkin ve müteveçtin olub müteçâ'id olur* (Ğazavât, 6 r°).

12. *Oruc dađı řurub re'isligi heves edüb bir gemi edinür ve kendü gemüsiyle riyâset ve ticâret etmege başlar ve Hızır dađı keızalik bir gemi edinür ve kendü gemisiyle riyâset ve ticâret etmege başlar imdi bu mezkûrlar sâbıkda hem kendü gemülerine re'isler edüb hem ma'nâda merķûmlar müsebbebler idiler ya'nî tâ-cirler idiler bir memleketden bir memlekete rençberlik ederler idi ya'nî [bir memlek]etüñ terekessin ve esbâbın bey' edüb varub alub bir [âhar] memleketde řatub fâ'idelenürler idiler herkez kimesneye [iřtiy]âcları yoķ idi ammâ Hızır Sîreze ve Selânike ve Ağribôza sefer etmege başlar ol řaraflaruñ seferi aña hõş ammâ Oruca Mıřır ve İskenderiyye ve Trábûlus ve řâm řaraları seferi hõş gelür ekřer ol řarafa varub gelmekde... (Ğazavât, 6 r°-v°).*

13. Sur le commerce du bois vers l'Égypte à l'époque, cf. Nicolas Vatin, *L'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, l'Empire ottoman et la Méditerranée orientale entre les deux siècles de Rhodes (1480-1522)*, Paris-Louvain, Peeters, 1994, pp. 73-77.

en soit, on est frappé de cette répartition des zones de trafic, qui donne l'impression d'une quasi entreprise familiale. Plusieurs arguments militent en ce sens : d'abord l'origine des fonds investis n'est pas précisée, mais on aura noté que la famille maternelle des frères tenait à Mytilène le haut du pavé ; on est frappé également par la mention de Serrès, qui n'est pas un port, mais où Ya'qûb, le père originaire de Gianitsa, avait peut-être des relations ; enfin on verra que le benjamin, İlyâs, embarquait sur le bateau d'Oruç.

La voie des frères Barberousse semblait donc tracée : ils fondaient une grande famille locale de marchands-armateurs. C'est à la fin de l'été 1508¹⁴ que ce destin bascula : « Un jour qu'étant parti avec son frère İlyâs il faisait route vers Tripoli de Syrie, voilà qu'il rencontre soudain des bateaux de Rhodes¹⁵. À la suite d'un interminable combat, İlyâs (la miséricorde de Dieu soit sur lui) tombe en *şehîd*. Après quoi les ennemis victorieux s'emparent de leur bateau et capturent Oruç qu'ils emmènent à Rhodes où ils l'emprisonnent¹⁶. »

İlyâs est mort et Oruç a perdu, outre sa liberté, tous ses biens. C'est du moins ce qu'il affirme à son propriétaire, le maréchal Bertrand Corault¹⁷ : « Qu'est-ce que je possède, à Bodrum ou ailleurs, puisque vous vous êtes emparé de moi, de mon bateau et de mes biens¹⁸ ? » En fait, son frère Hızır Hayrî-d-dîn, informé

14. Sur cette datation, cf. pp. 1001-1002 de Nicolas Vatin, « À propos de la captivité à Rhodes d'Oruç Re'îs dans les *Ğazavât-ı Hayrî-d-dîn Paşa* », in U. Marazzi éd., *Turcica et Islamica. Studi in memoria di Aldo Gallotta*, Naples, Università degli Studi di Napoli « L'Orientale », 2003, II, pp. 995-1011.

15. La formule ne permet pas de savoir qui étaient ces Rhodiens : corsaires ayant Rhodes pour port d'attache, chevaliers de l'Ordre agissant pour leur compte, ou bien encore sur la flotte de l'Ordre ?

16. *Bir gün qarındaşı İlyâsı bile alub gider Şâm Tarabûlus câniblerine sefer eyledükde nâgâh bir gün Rôdos gemilerine buluşub bî-hadd ceng éder âhır İlyâs rahmetü-llâhi 'aleyhi anda şehîd olur ve ba'dehu düşmanlar ğâlib olub gemilerin alub merhûm Oruc Re'îsi esîr édüb alub Rodôsa getirürler ħabs édüb* (*Ğazavât*, 6 v°).

17. Sur l'identification de ce personnage, cf. N. Vatin, « À propos de la captivité à Rhodes d'Oruç », *art. cit.*, p. 1002.

18. *Yâ Bôdûrumda ve ğayrîde olan mâl benüm nem olur kim beni gemüm-ile ve*

de ce malheur, s'est rendu à Bodrum (place appartenant aux Chevaliers sur le continent) avec d'importantes sommes destinées à son rachat, ce que tous savent à Rhodes, où on le considère comme une grosse prise. Au cours d'un marchandage faisant suite à une offre d'achat, son propriétaire en demande d'abord 1 000 pièces d'or rouge, soit probablement environ 50 000 aspres puis, à la suite d'un arbitrage d'experts (le texte parle d'*ehl-i hibre*), consent à se contenter de 25 000 aspres. C'était encore un montant considérable si on le compare au prix moyen d'un esclave à l'époque, à savoir 1 000 aspres. Ce n'est donc pas la force de travail d'Oruç qui faisait son prix, mais la richesse attribuée à lui-même ou sa famille ¹⁹.

Oruç se considère pourtant comme ruiné. Il tente d'éviter de faire payer une pareille somme par son frère — ce qui est de bonne guerre — et du reste résout le problème en s'évadant au printemps 1509 ²⁰. Contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, il ne prend pas pour autant la direction de son île natale. Sur ce point, les *Ġazavât* ne donnent aucune explication. On est donc réduit aux hypothèses, ou du moins à l'impression que le caractère entier d'Oruç — démontré dans le récit par son courage, par ses bravades face à Corault qui le couvre de chaînes et le fait travailler durement pour l'obliger à payer forte rançon, enfin par le caractère spectaculaire de son évasion — ne lui permettait pas de revenir à Mytilène en vaincu. De fait, sa famille ne le revit que quand il eut retrouvé un certain lustre, au printemps 1511, à la tête d'une petite flotille (21 r°).

mâlum-ile alduñuz (*Ġazavât*, 11 r°).

19. *Ġazavât*, 8 v°. L'estimation de la première mise à prix à 50 000 aspres est fondée sur le fait que le marchandage se conclut sur une vente à 22 500 aspres, soit l'exacte moitié de 50 000. Le ducat vénitien valait 54-55 aspres à l'époque (cf. Şevket Pamuk, *A Monetary History of the Ottoman Empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 64), mais les pièces d'or mentionnées pourraient aussi être des *eşrefî* égyptiens, que Ş. Pamuk (*loc. cit.*) évalue à 52 aspres en 1500 et 50-55 en 1512. Sur le prix des esclaves ou captifs, notamment sur le marché de Rhodes, cf. N. Vatin, *L'Ordre de Saint-Jean*, *op. cit.*, pp. 61-62.

20. On sait, par le récit même (11 v°), que le prince *Çorçud*, qui quitta Antalya en mai 1509, s'y trouvait toujours lors de cette évasion.

Quoi qu'il en soit, Oruç se rendit d'abord à Antalya, où il se mit au service d'un certain 'Alî Re'îs, qui l'accepta comme commandant en second (*yelken re'îs*) sur le *çalıyôn* dont il était le propriétaire et « avec lequel il faisait des voyages réguliers vers l'Égypte »²¹. Ce gros bateau rond faisant des allers-retours réguliers entre Antalya et les ports égyptiens, il s'agit apparemment d'un navire de commerce : à cette date, Oruç n'était donc toujours pas un *ğâzî*, mais un pacifique marin de la marine marchande. C'est en Égypte qu'il sauta le pas, acceptant de prendre le commandement d'une galère du sultan *Ḳansû al-Ġawrî*, au cours de l'été 1510²². Le contexte historique est bien connu : le sultan mamlouk, inquiet de la présence portugaise dans l'océan Indien, faisait des efforts navals depuis 1505 et avait besoin d'un appui ottoman en hommes et en matières premières. On a des attestations d'approvisionnements réguliers destinés à la flotte égyptienne, encouragés par le sultan ottoman, à partir de 1507 : les allers et retours du *çalıyôn* d'Alî Re'îs pourraient bien être à replacer dans ce cadre. Une aide militaire était également fournie, dont témoignent la venue de *Kemâl Re'îs*, reçu par *Ḳansu el-Ġawrî* en septembre 1507, et la présence de *Selmân Re'îs* dans la flotte mamlouke qui prit la mer à l'automne 1507²³. Ainsi, quand Oruç arriva en Égypte dans une période où le sultan recrutait des officiers de marine, il n'est pas surprenant qu'il ait reçu des propositions sans doute avantageuses. Donc moins qu'une attirance particulière, c'est le besoin des Mamlouks en hommes d'expérience, à un moment où lui-même n'était plus riche que de cela, qui aurait amené Oruç à abandonner la marine marchande pour la marine de guerre.

21. *Kendünün bir büyük mülk-i çalıyônı var idi ol çalıyôn ile ol daḡi dâ'imâ Mıṣır seferin eyleser idi* : cf. *Ġazavât*, 17 v°.

22. Les *Ġazavât* précisent en effet (18 v°) qu'Oruç fut engagé quelques jours avant l'envoi d'une flotte mamlouke dans le golfe d'AYAS/Alexandrette pour y charger du bois, flotte qui fut attaquée par la marine rhodienne le 22 août 1510 (cf. N. Vatin, *L'Ordre de Saint-Jean*, op. cit., p. 317).

23. Cf. Palmira Brummett, *Ottoman Seapower and Levantine Diplomacy in the Age of Discovery*, Albany, SUNY, 1994, pp. 111 sqq.

C'est en qualité de capitaine de galère qu'il fut alors envoyé par le sultan dans le golfe d'Ayas/Alexandrette, où les Égyptiens voulaient se procurer du bois pour leur marine. Il y subit, avec le reste de la flotte mamlouke, l'attaque d'une escadre des chevaliers de Rhodes. Cet événement bien connu, dont les *Ġazavât* donnent d'ailleurs leur version, eut lieu aux alentours du 22 août 1510. Oruç, dont le bateau avait brûlé avec les autres, prit la direction d'Antalya²⁴. Envisageait-il de reprendre du service auprès de son ancien patron 'Alî ? Ce n'est pas dit. D'ailleurs le prince *ĶorĶud*, revenu d'Égypte, était de retour dans la ville depuis le mois de juillet, et son activité navale était connue²⁵. Il est donc difficile de dire si Oruç saisit une occasion ou si, à ce moment, il avait choisi de faire une carrière de corsaire, ne fût-ce que pour se venger des Rhodiens dont il avait souffert la violence à deux reprises.

Telle est en tout cas l'impression qu'on peut retirer de la lecture des *Ġazavât* :

« [*ĶorĶud*] donna l'autorisation de construire un petit bateau [à Oruç]. Celui-ci la prit et alla faire dans un port des environs un bâtiment de 18 bancs de rameurs, qu'il arma et mit à la mer. Se recommandant à Dieu, il fit voile vers les îles rhodiennes. Il y fit du si bon travail que les mécréants de la région allèrent se plaindre devant les beys de Rhodes (...) Alors [les chevaliers de Rhodes] armèrent quelques bâtiments et le cherchèrent de port en port, de recoin en recoin. Ils finirent par le trouver dans un port où ils l'attaquèrent au dépourvu. Lui se répandit à terre avec ses camarades, que par la grâce de Dieu il conserva tous, sans subir une perte : il n'en laissa pas aux mécréants. D'autre part il garda aussi nombre de fils de Francs qu'il emmena. Il redemanda le pavillon de *ĶorĶud*. Or feu Sultân *ĶorĶud* avait alors quitté Antalya : Manisa lui ayant été donnée, il s'y était rendu²⁶. »

24. *Ġazavât*, 18 v°-19 r°. Cf. N. Vatin, *L'Ordre de Saint-Jean*, pp. 317-318.

25. Cf. N. Vatin, *L'Ordre de Saint-Jean*, *op. cit.*, pp. 308-309 ; Nabil Sirri Al-Tikriti, *Şhzade Korkud (ca 1468-1513) and the Articulation of Early 16th Century Ottoman Religious Identity*, thèse inédite, Chicago, 2004, pp. 101 sqq.

26. *Bir gemüçük yapmağa destûr aldı varub ol tarafda bir limânda on sekiz*

Ce texte ne donne pas à entendre que le prince participa financièrement à l'armement de ce qui était déjà un bâtiment d'une certaine importance, une petite *kalita*. Oruç devait donc avoir retrouvé, à cette date, des moyens financiers. En revanche, l'autorisation des autorités pour construire un bateau de course était semble-t-il nécessaire²⁷ : il agissait donc dans les règles. Quant à cette première campagne contre les intérêts rhodiens, puisqu'on sait que *Qorqud* quitta Antalya en mars 1511, elle eut sans doute lieu à la fin de l'été et dans l'automne 1510. Or la documentation ne signale pas, à cette époque, une activité corsaire ottomane exceptionnelle²⁸ et je n'ai trouvé ni dans les archives de l'Ordre, ni dans les *Diarii* de Marino Sanudo, de référence manifeste aux activités d'Oruç sur sa galiote. Son nom même n'apparaît pas : il n'était encore qu'un petit loup de mer inconnu, les célèbres corsaires du temps étant *Qurdođlu* et *Kemâl*. Mais si les *Ġazavât* exagèrent probablement l'importance de l'activité de *ġazâ* en mer de leur héros, il n'y a pas de raison de ne pas admettre qu'Oruç pratiqua alors la course dans la région et qu'il subit la répression de la flotte hospitalière, perdant une nouvelle fois son bateau à la fin de l'hiver 1511 : il nous est en effet dit que vers ce moment *Qorqud* avait quitté Antalya pour Manisa, déplacement dont on sait qu'il eut lieu en mars 1511. Du reste la description de l'attaque subie « dans un port », alors que les marins et les captifs sont tous à terre, évoque bien une période d'hivernage.

*oturađ bir gemi yapub ıonadub deryâya ııkarub Allâha Őđınub Rôdos cezîre-
lerinden yaña revâne oldu ol ıadar işler eyledi kim ol etrâfuñ kâfirleri gelüb
Rodôs beglerine cyle Őıkâyet édüb (...) anlar dađı bir ıaç pâre gemi ıonadub
mezkûrı limân be limân köşe be köşe arayub 'âkıbet yine bir limânda bulub ġâfil
baŐdılar ol dađı yoldaŐları-ile ıaraya döküldi hele yoldaŐları heb bî-ıuşûr yine
bi 'avni-İlâh Őaklayub küffâra vermedi ve andan ġayrı haylî Firenk ođlanların
bile kırtardı alub yine Sulţân Qorquduñ sancâđın Őordılar meger kim merĥûm
Sulţân Qorqud ol zamânda Anıalıyyeden ıalkub Ma'nisa vérilüb anda gelmiş
idi (Ġazâvat, 19 r°).*

27. Cf. Colin Imber, « The navy of Süleyman the Magnificent », in *Archivum Ottomanicum* VI (1980), p. 247 ; Sophia Laiou, « The levends of the sea in the second half of the 16th century : some considerations », in *Archivum Ottomanicum* XXIII (2005-06), pp. 233-247 (pp. 239-240).

28. Cf. N. Vatin, *L'Ordre de Saint-Jean, op. cit.*, p. 128.

En tout cas, Oruç considérait à l'évidence que Korkud était son patron. Il en craignait peut-être la colère, puisqu'il ne s'adressa pas directement au prince, mais d'abord à un de ses favoris, Piyâle²⁹, à qui il donna deux captifs, non sans en réserver quatre autres pour Korkud. Inquiétude injustifiée : le prince informé, « fâché contre les vils mécréants », lui dit : « Va remettre cet ordre au cadî de Smyrne. Fais-toi faire un bateau selon tes souhaits et va tirer une religieuse vengeance de ces maudits³⁰. » Cette colère est très politique : dans la lutte d'influence qui l'opposait alors à ses frères pour la succession prochaine au trône, sa flotte *ġâzî* pouvait servir sa popularité, surtout si elle s'attaquait aux Rhodiens, haïs de tous les musulmans depuis Alexandrie jusqu'aux Dardanelles.

Cette fois, c'est un bateau de 24 bancs de rameurs qu'Oruç était autorisé à construire (20 r°) : nous le voyons donc progresser en importance. Du reste, à l'instigation de Piyâle, une fois sa galère achevée il se rendit à Foça, et de là à Manisa où, reçu au divan, « il fut revêtu d'une robe d'honneur et où feu Sulţân Korkud lui donna sa licence avec de bonnes prières³¹. » Mais

29. Ce personnage, évidemment influent dans l'entourage du prince — Sa'dü-d-dîn (p. 231) le présente comme son confident intime : *bende-i mahremi ve râzdâr-ı hemdemî* —, fut son dernier fidèle : il l'accompagna dans sa fuite désespérée, était auprès de lui lors de sa courte captivité, et se retira à Brousse où il fut le gardien (*türbedâr*) du mausolée de son maître tué sur l'ordre de Selîm I^{er}. Cf. İ. H. Uzunçarşılı, « İkinci Sultan Bayezid'in oğullarından », *art. cit.*, pp. 587-590 ; Ahmed Uğur, *The Reign of Sultan Selîm I in the Light of the Selîm-nâme Literature*, Berlin, Klaus Schwarz, 1985, pp. 218-220 ; Gelibolulu Mustafa 'Âlî, *Kitâbü-t-Târîh-i Kühü'l-Ahbâr*, A. Uğur et alii éds, I/II, Kayseri, 1997, pp. 1063-1065 ; Sa'dü-d-dîn, *Tâcü-t-tevârîh*, Istanbul, 1279, II, pp. 231-234. İ. H. Uzunçarşılı (*art. cit.*, p. 590, n. 144) signale un *vağf* fondé par ce personnage près de Sardes, comprenant *mu'allimhâne*, *mescid* et *zaviye*. Gelibolulu Muştâfâ 'Âlî le présente (p. 1063) comme « un des aghas » (*ağalarından*) du prince, mais il ne s'agit pas d'un eunuque, car il porte le titre de *bey* dans l'inventaire des biens trouvés sur Korkud (cf. İ. H. Uzunçarşılı, *art. cit.*, pl. 9, dernière ligne).

30. *Küffâr-ı haksâra bî-huzûr olub tiz bir emir vérüb ayıtdı kim var bu emri İzmîr kâzîsına vér dahî murâduñca bir gemi yapdur andan var ol la'ınlerden intikâm-ı dînî al (Ğazavât, 20 r°)*.

31. *Divânda hil'atlayub ve Korkud Sulţân-ı merhûm bir hayır du'â édüb destûr vérdi (Ğazavât, 20 v°)*.

si, dans l'esprit du prince, il s'agissait à nouveau de harceler les Rhodiens — et peut-être de ne pas trop s'éloigner, car il pourrait avoir besoin de sa flotte —, Piyâle voyait plus loin. Lui-même investissait dans la course et possédait un bateau qu'il confia à Oruç, désormais à la tête d'une petite flotille de deux bâtiments, avec ces instructions : « Va vers le pays des Francs. Ne patrouille pas dans ces eaux-ci. Va et fais de grandes *ğazâ*³². »

De fait Oruç, non sans rendre au passage visite à sa famille à Mytilène, part vers l'Adriatique, se mettant en chasse près des côtes des Pouilles et s'y emparant de deux *barça* avant de revenir vers l'est avec son butin (21 r°). C'est vraisemblable : le livre XII des *Diarii* de Sanudo ne nomme pas Oruç, mais il mentionne la course turque en Adriatique dans l'été 1511. Il est surprenant en revanche qu'il n'y ait pas trace — à ma connaissance du moins — du combat victorieux que sa flotte (grossie des deux *barça* saisies peu avant) aurait mené devant le port de Derzi Kayaşı « du côté de l'Eubée » (en fait en Attique près du cap Sounion³³) contre trois *çalyôn* et une *barça* (21 v°-22 r°). On notera en tout cas que l'appel du large et la tentation de l'ouest, signes d'une vocation corsaire désormais bien affirmée, peuvent être datés de 1511, antérieurement donc à l'avènement de Selim I^{er}.

Néanmoins ce sont bien les événements politiques qui amenèrent Oruç à passer à l'ouest, ainsi que Svat Soucek l'a très justement souligné, mais sans doute un peu plus tard qu'il ne

32. *Firengistâna şal bu deryâda yüzme var ulu ğazâlar eyle* (*Ğazavât*, 20 v°). On retrouve peut-être une trace du rôle de Piyâle, très déformée par la tradition, dans certaines biographies occidentales. Cf. Haëdo (Diego de), *Histoire des rois d'Alger*, H.-D. de Grammont trad., rééd. Saint-Denis, Bouchène, 1999 p. 20 : « Cette réputation fut cause que des marchands tures qui amenaient à frais communs (tel était alors, et tel est encore aujourd'hui l'usage) lui offrirent le commandement de ce navire, en lui promettant sa part des prises et du butin. » On trouvera un récit un peu similaire chez Lopez de Gomara (Francisco), *Crónica de los Barbarrojas*, in *Memorial Histórico Español*, vol. VI, Madrid, Real Academia de la Historia, 1853, p. 354. Mais chez l'un et l'autre auteur, ces investisseurs sont stambouliotes et Oruç les trompe, s'emparant du bateau pour aller au Maghreb.

33. Cf. Pîrî Re'îs, *Kitâb-ı bahriye*, F. Kurtoğlu éd., Istanbul, 1935, pp. 277-287 et carte pp. 129-130.

l'écrit. En effet, les *Ġazavât* disent qu'alors qu'Oruç se trouvait à Mytilène, « ils apprirent que Sultân *Qorqud* avait pris la fuite, dans la crainte de celui qui jouit de la miséricorde et du pardon divin, Son Excellence Sultân Selîm *Han* (sur lui soit la miséricorde et l'acceptation de Dieu). Aussitôt pris de crainte à son tour, de peur qu'on ne lui reprochât peut-être d'être un client de *Qorqud*, il ne partit pas pour les territoires ottomans, mais s'en alla en Égypte en emportant de sa flotille deux bateaux à rames et une *barça* et en mettant le feu au reste³⁴. » S. Soucek conclut qu'Oruç arriva à Djerba au printemps 1513, ayant fui vers Alexandrie en 1512 quand il avait appris que les relations s'étaient tendues entre Selîm et *Qorqud*³⁵. Cette séquence chronologique paraît dictée par le récit des *Ġazavât*, où la fuite du héros est racontée immédiatement après le rappel de ses succès de la saison de 1511. À y regarder de plus près, cependant, l'événement auquel il est fait allusion est la « fuite » de *Qorqud*. Or celui-ci n'a pas fui la capitale à l'avènement de son frère, mais regagné Manisa avec les honneurs. C'est au début de 1513, ayant appris que Selîm avait fait mettre à mort leurs neveux, que le prince prit la fuite³⁶, pour être finalement rattrapé et étranglé à son tour le 13 mars 1513. Oruç aura donc quitté les eaux ottomanes vers la fin de janvier 1513.

Cette conclusion une fois admise, on est amené à s'interroger sur le silence que gardent les *Ġazavât* sur l'année 1512. Oruç savoura-t-il les joies du *farniente* au milieu de ses proches à Lesbos ? Cela paraît douteux. Peut-être cette lacune du récit est-elle involontaire, fruit de l'oubli quand le récit fut rédigé

34. *Anda Sultân Qorqud merhûm ve mağfûrun leh Sultân Selîm Han 'aleyhi er-raĥmet ve-r-rızvân ĥazretlerinden ĥavf êdüb kaçub gîtüġin işidicek ol daĥi ĥavf êdüb şâyed sen Sultân Qorqudlusın diyeler dëyü ol daĥi bu diyâra çıkmayub andan turub gemilerden iki çekdürür gemi ve bir pâre daĥi bârça alub bâĥîsin oda yaĥub Mıŝra gîtidi (Ġazavât, 22 v°).*

35. Cf. S. Soucek, « The rise of the Barbarossas », pp. 244-245.

36. Cf. une lettre du baile vénitien Nicolo Justinian datée à Brousse du 20 janvier 1513, reproduite par Sanudo, *Diarii XVI*, Venise, 1886, 44 : Selîm, écrit-il, a fait tuer tous ses neveux et est parti contre *Qorqud*, dont on dit qu'il va à Bodrum.

trois décennies plus tard. Mais il n'est pas non plus impossible qu'il y ait là un volontaire tour de passe-passe, destiné à ne pas trop insister sur le rôle joué dans les événements de cette année historique par le client de *Ḳorḳud* qu'était en effet *Oruḡ*. Le temps écoulé depuis cette crise (qui n'avait pas directement affecté le jeune *Soliman*) et les preuves de fidélité qu'avait depuis abondamment données *Ḥayrū-d-dîn* assuraient sans doute prescription pour l'appartenance d'*Oruḡ* à la clientèle de *Ḳorḳud*, tant du moins que ses services avaient surtout consisté à attaquer les mécréants. Mais on peut se demander si *Oruḡ* n'était pas un peu plus compromis dans le parti du prince exécuté : on s'expliquerait mieux alors son départ précipité en plein hiver et le silence habilement dissimulé de sa biographie.

Oruḡ passa donc l'hiver 1513 en Égypte, où il fut accueilli sans enthousiasme, à en juger par le discours que les *Ġazavât* prêtent au sultan : « Quelque endroit couvert par l'ombre de mon sultanat qui te plaise et où tu voudras hiverner, hiverne-s-y. Mange, bois, fais la fête sous mon règne prospère. Mais prends garde à ce que personne ne vienne porter plainte contre vous. Que nul croyant ne soit opprimé et dérangé par vous. Attention : ne brimez personne ³⁷ ! » *Oruḡ* était devenu un marginal dont il était préférable de se méfier. Avait-il eu l'intention de proposer ses services à l'État mamlouk ? À supposer que tel ait été le cas, la réception qui lui fut faite devait lui ôter toute illusion. Il ne lui restait, bon gré mal gré, qu'à partir à l'aventure à l'ouest, ce qu'il fit au printemps 1513, choisissant comme port d'attache *Djerba*, havre de corsaires depuis le XV^e siècle ³⁸. Sa vie venait de connaître un tournant décisif.

Quant à *Hızır Ḥayrū-d-dîn*, lors du départ de son frère il « exerçait sur son bateau le métier de marin et de commerçant ». Mais *Selīm* organisa, sous le commandement d'*İskender Paşa*, un

37. *Benüm sâye-i salṭanatımda her kaḡrı taraḡı kim beginüb anda kışlamak dilersiz kışlañ ve yeñ içüñ 'âlem edüñ benüm devletümde ammâ ḥazer edüñ sizlerden kimesne şikâyet gelmesün ve mu'mînden kimesne sizlerden rencide ve bî-ḥuḡûr olmasun zinhâr kimesne'i incitmeñ (Ġazavât, 23 r°).*

38. 23 r°. Sur *Djerba*, cf. S. E. Tlatli, *Djerba et les Djerbiens*, Tunis, 1942.

blocus naval visant dans l'hiver et le début du printemps 1513³⁹ à empêcher *Çorçud* de prendre la mer : inquiet et « craignant d'être opprimé au motif qu'il aurait lui aussi appartenu à *Sulţân Çorçud*⁴⁰ » — faut-il comprendre, entre les lignes, que tel était en effet le cas ? — il partit à son tour dès l'achèvement d'un bateau qu'il faisait construire, au printemps 1513. Au demeurant, à en juger en tout cas par le récit des *Ġazavât*, il ne s'était nullement entendu avec *Oruç*, et poursuivait un but tout différent. Emportant un chargement de blé — on se souvient que c'était sa spécialité —, il alla le vendre au Maghreb, y acheta des esclaves noirs, puis repartit pour *Preveza*. Il y trouva preneur pour son bateau et acquit des chevaux, avec l'intention « de vendre ses Nègres et s'en débarrasser, puis de gagner la frontière, autrement dit d'aller en direction de *Semendire* [*Smederevo*] et de courir vers la frontière⁴¹. » C'est donc bien d'une reconversion qu'il s'agissait aussi, mais toute différente : *Hızır Hayrî-d-dîn* envisageait apparemment de renoncer à la mer et de commencer une carrière de chef d'*aķıncı* sur la frontière hongroise⁴².

Tel pourtant n'était pas son destin. En effet une suite de péripéties dignes d'une comédie de Molière conclut, dans les *Ġazavât*, le récit des origines des frères Barberousse :

« Or il se trouve que la personne qui lui avait acheté son bateau ne le payait pas et cherchait des prétextes. Aussi

39. Sur ces dates, cf. les renseignements du baile de Venise évoquant, entre décembre 1512 et février 1513, l'envoi par *Selîm* de 15 galères et 15 fustes contre *Çorçud* (*Sanudo, Diarii* XV, Venise, 1886, 547). Les chevaliers de Rhodes, de leur côté, s'inquiétaient en décembre 1512 de concentrations navales ottomanes (Archives de l'Ordre de Malte, La Valette, 83-53 r^o-v^o). Enfin une lettre envoyée au *rezimento* de Chypre signalait le 25 avril 1513 que les galères de *Marmaris* avaient patrouillé jusqu'à *Antalya* et *İskenderun* (*Sanudo, Diarii* XVI, Venise, 1886, 438).

40. *Bu daġi Sulţân Çorçuda tâbi'-dür dëyüb rencîde édeler dëyü ħavfindan* (*Ġazavât*, 24 r^o).

41. *Eyle tedbîr eyledi kim bu 'Arabları şata şava daġi uca gide ya'nî Semendire câniblerine varub anda uca segirde* (*Ġazavât*, 24 r^o).

42. On se souvient que, dans l'exercice de son activité commerciale, *Hızır Hayrî-d-dîn* avait entretenu des contacts en Macédoine et que la Roumélie ne lui était pas étrangère.

revint-il sur ses pas. Quand il eut réglé cette affaire, un caïque tout prêt se trouvait à Sainte Maure. Il l'arma et partit contre les vils mécréants. Il avait acheté un autre bateau, qu'il avait chargé de bois et de rames et envoyé à Djerba. Lui-même arriva à Djerba tout en faisant la chasse. Il avait déchargé sa cargaison et la vendait, quand voilà qu'apparut Oruç Re'îs ! Il se réjouit de trouver là son frère et tous deux eurent une grande joie. Oruç Re'îs était venu dans l'idée de prendre ses affaires et de retourner [au pays ?]. Quand il retrouva son frère, ils s'entendirent pour repartir et s'installer à Tunis ⁴³. »

Ainsi Hayrü-d-dîn, n'ayant pu gagner le Danube du premier coup à cause d'un mauvais payeur, se découvrait (soudain) une vocation de corsaire et arrivait Djerba dans l'été 1513 au moment où Oruç, au contraire, envisageait de rentrer faire amende honorable auprès de Selîm. Mais, oui, puisqu'ils retrouvaient un frère si fidèle leur fortune allait prendre une face nouvelle !

*

Au total, les *Ġazavât* semblent répondre honnêtement à la question posée par Soliman et fournir des indications biographiques assez précises et cohérentes. Faut-il les prendre pour argent comptant ? Svat Soucek estime pour sa part qu'on peut dans l'ensemble se fier à ce récit :

« The question of course is whether Hayreddin was telling the truth. He could, and on occasion undoubtedly did, distort history so as to make his brother and himself appear in the

43. *İttifâk gemisin alan kimesne bahâsın vérmeyüb ta'allül étmegin yine anda dönüb varub anı ber-țaraf étdükde Ayâmôrıda bir hâzır kayık var idi anı ıtonadub küffâr-ı hâksâr câniblerine revâne oldı ve bir gemi dađı ŧatun alub anı ağaç ve kürekle memlü édüb Cerbeye göndermiş idi kendü dađı ŧikârın édereک Cerbeye vardı esbâbın çıkarub bey' étmek üzerine iken Oruç Re'îs dađı çıkageldi ıarındaŧın anda bulub sevindi ve iki tarafdan ğâyet-ile ŧâz-kâm oldılar ammâ Oruç Re'îs ol niyyete gelmiş idi kim esbâbın alub andan yine döne çün kim ıarındaŧın anda buldı eyle ittifâk eylediler kim varuben ğerü Tûnûsda olalar (Ġazavât, 24 r°-v°).*

most favorable light. Why would he, however, have tried to represent Oruç and himself as partisans of Korkut ? The *Gazavat* was written by order of Süleyman and for him. One could hardly visualize the interest Hayreddin would have drawn from appearing as a former partisan of Süleyman's father's rival Korkut and a fugitive from the sultan. The chances thus are that at least in this instance, the *Gazavat* tells the truth, a truth which was probably still remembered by a number of veterans in the early 1540's⁴⁴. »

Cette conclusion, fondée sur un argument psychologique de bon sens, paraît entièrement recevable. On peut du reste aller plus loin, d'abord en rappelant le silence sur l'année 1512 (dont il m'a semblé qu'il pouvait précisément s'expliquer par des faits plus délicats à révéler), mais surtout en soulignant que l'analyse détaillée des différentes phases du récit, tout en permettant de préciser la chronologie, donne au récit une cohérence confortée par ces détails dont on dit qu'« ils ne s'inventent pas ». Les indications fournies sur la captivité d'Oruç à Rhodes, par exemple, sont pleines de faits concrets bien attestés par ailleurs et ont permis d'en fixer les dates en fonction de la carrière de deux officiers de l'Ordre que l'auteur ne nomme pas, mais qu'il a été possible d'identifier grâce aux précisions qu'il donne⁴⁵. Il en va de même de la cohérence de la chronologie des aventures d'Oruç avec celle des déplacements de Korkud, ou de la mention du confident de ce dernier, Piyâle.

Moyennant les précautions qui s'imposent toujours avec ce genre de texte, le récit des *Gazavat* paraît donc constituer une source sûre concernant les premières années des frères Barberousse. Il n'est pas pour autant dépourvu d'arrière-pensées, déjà signalées à l'occasion dans les pages qui précèdent, mais sur lesquelles il ne me paraît pas inutile de revenir.

Il y a, bien entendu, une lourde insistance sur la piété d'Oruç : il ne saurait partir ou mettre la voile sans se placer sous la

44. S. Soucek, « The rise of the Barbarossas », *art. cit.*, p. 246.

45. Cf. N. Vatin, « À propos de la captivité à Rhodes », *art. cit.*

protection de Dieu. Ainsi, partant pour l'Occident, il adresse cette prière à Dieu : « Ô Seigneur Créateur, je t'en prie, jette sur cette poignée de terre un regard bienveillant, en sorte que victorieux en tous lieux des ennemis de la foi je fasse de grandes *ğazâ* ⁴⁶. » Et l'auteur des *Ğazavât* de conclure : « Il n'y a pas de doute que sa prière, élevée en un moment béni, fut bien reçue ⁴⁷. » Voici également la vision attendrissante qu'il donne de la vie à terre des marins pendant l'hivernage à Alexandrie en 1513 : « C'est là qu'il passa l'hiver et se consacra à ses actes de piété ⁴⁸. » Surtout, l'épisode de la captivité à Rhodes est particulièrement édifiant. Devant la mauvaise volonté de son propriétaire, Oruç comprend qu'il n'a de salut qu'en Dieu : « Nuit et jour il adressait prières et oraisons à Son Excellence Dieu (qu'Il soit exalté) et faisait appel à l'intercession de Son Excellence le prophète de Dieu ⁴⁹. » Certes, son évvasion d'une galère près des côtes d'Anatolie est le fruit de ses efforts, mais Dieu aide ceux qui s'aident eux-mêmes : « Auparavant, alors qu'il était à Rhodes, feu Oruç Re'îs avait déjà brisé un de ses fers et l'avait réparé. Personne ne s'en était rendu compte. Cette nuit-là, l'occasion se présentant, il brisa son autre fer et grâce à l'abondance de sa foi, Dieu (qu'Il soit exalté) lui ouvrit la voie. Se laissant aussitôt aller à la mer et se recommandant à Dieu (qu'Il soit exalté), il s'éloigna à la nage en disant "Allah, Allah !" et atteignit le rivage ⁵⁰. » Il s'agit bel et bien d'un miracle, car cet heureux dénouement fait suite à une conversation entre le héros et des chrétiens qui l'invitent à se convertir, ce qu'il refuse noblement, amenant une discussion sur

46. *Ey Bârî Hüdâ yâ n'ola bu bir avuc-ı turâba iltifat (sic) nazarı ile bir nazâr édesin a'dâ-yı dînc her yerde ğâlib olub ulu ğazâlar cyleyem (Ğazavât, 21 r°).*

47. *Şekk degül-dür kim bir mübârek sâ'ata râst gelüb du'âsı mağbûl oldı (ibid).*

48. *Ol kış anda kışladı ve 'ibâdetine meşğûl oldı (Ğazavât, 23 r°).*

49. *Géce ve gündüz Hağğ te'âlâ hazretlerine tazarru' ve niyâz édüb resûlü-İllâh hazretlerini şeffî' getürmekde idi (Ğazavât, 11 v°).*

50. *Meger kim bundan evvel daği Rodôsda iken henüz merhûm Oruc Re'îs timurınıñ birin kesüb yine berkidüb dururdu kimesne bilmez idi ve ol géce daği fırsat bulub bir timurin daği kesüb i'tikâdı berekâtında Hağğ te'âlâ yol vérüb hem-ân kendüyi deryâya birağub Hağğ te'âlâya şıgnub Allâh Allâh déyüb gidüb yüze yüze kendü'i kenâra çıkardı (Ğazavât, 14 r°).*

l'inefficacité des images des chrétiens. Ceux-ci le mettant au défi de montrer ce que Mahomet peut faire pour lui, il répond : « Je me suis recommandé du fond du cœur à Son Excellence Dieu (je Le loue, qu'Il soit exalté) et j'ai fait appel à l'intercession de Muḥammed Muṣṭafâ gloire des deux mondes. Assurément il ne me laissera pas ainsi dépourvu et privé d'espoir. Il viendra un jour me délivrer : c'est sûr ⁵¹. » Bien entendu, il ne s'agit là que d'une suite de poncifs, tout particulièrement l'anecdote du captif résistant aux tentations de ceux qui le poussent à la conversion. Il convenait néanmoins, sans lui donner trop d'importance, de rappeler cette pieuse atmosphère qui fait d'Oruç un noble *ġâzî* et un pieux musulman : les *Ġazavât* sont un texte de propagande.

En ce qui concerne les origines *stricto sensu* des frères Barberousse, l'indication, purement factuelle du reste, que leur père était un *ḵul* de Meḥmed II a des implications qui ne sont pas négligeables : non seulement nos héros étaient donc musulmans de naissance, mais ils étaient par tradition familiale au service de la maison d'Oṣmân. Ils étaient il est vrai de mère grecque. Mais l'auteur a pris grand soin, on s'en souvient, de signaler que l'épouse choisie par Ya'ḵûb était « de bonne famille et ascendance, convenable d'après leurs vaines coutumes ». Bref, interrogé sur ses origines familiales, Ḥayrû-d-dîn laissait volontiers entendre, avec une petite pointe de snobisme, qu'il appartenait au meilleur monde, à l'aristocratie de Lesbos. Le fait même qu'on ne nous dise rien de cette femme — sinon qu'elle était une « personne d'exception » —, pas même son nom, conforte l'impression que tel est bien le message qu'on entendait faire passer. L'hypothèse, émise plus haut, qu'il s'agissait d'une riche famille qui put financer l'armement des bateaux des deux frères, en sorte qu'« ils n'avaient besoin de personne ⁵² » va dans le même sens : en aucune façon les Barberousse ne devaient être pris pour de vulgaires aventuriers grecs !

51. *İmdi ben daḥi kendümi 'an şamîmi-l-ḵalib Ḥaḵḵ subḥânehu ve te'âlâ ḥazretlerine işmarlayub ṭururum ve ol iki cihân faḥri Muḥammed Muṣṭafâyı şefî getürmişem-dür elbetde beni daḥi maḥrûm ve nevmîd ḵomaz gelüb bir gün kurtarması var-dur* (*Ġazavât*, 13 r^o-v^o).

52. *Kimesneye [iḥtiy]âcları yok idi* (*Ġazavât*, 6 v^o).

Il est un troisième point sur lequel les *Ġazavât* reviennent avec insistance et qui, me semble-t-il, est moins attendu : à les en croire, les deux frères n'avaient aucune vocation à devenir corsaires. Si l'on suit le récit picaresque des aventures d'Oruç et, dans une moindre mesure, de *Hayrû-d-dîn*, c'est une succession de hasards indépendants de leur volonté qui a fait d'eux ce qu'ils sont devenus. Leur choix était de faire du commerce maritime : « C'étaient des marchands », nous dit-on, en précisant avec lourdeur : « Ils faisaient du commerce maritime d'un pays à l'autre, autrement dit faisaient du profit en achetant des céréales ou autres marchandises d'un pays et en les emportant pour les vendre dans un autre. » On a vu qu'à la veille de son départ pour le Maghreb en 1513, *Hayrû-d-dîn* exerçait toujours cette profession. Quant à Oruç, il revendiquait celle-ci à Rhodes, pour protester contre les exigences financières de Bertrand Corault son propriétaire : « Suis-je donc un prince ? Je ne suis qu'un commerçant. Puisque tu veux me vendre, envoie-moi sur un bateau : quand j'aurai trouvé la somme correspondant à ce que je vau, je te la remettrai ⁵³. » De fait, le premier emploi qu'il trouva après son évasion semble bien avoir été sur un navire de commerce.

On peut certes avoir des doutes. C'est, par exemple, « à la suite d'un interminable combat » que le bateau d'Oruç fut pris, non sans que son frère *İlyâs* mourût en *şehîd* ⁵⁴ : voilà une valeur guerrière bien remarquable pour de simples marchands. Il est vrai que dans la Méditerranée orientale de l'époque, il fallait savoir se défendre. Mais, de ce fait même, la tentation était parfois grande de changer de rôle. On peut trouver un autre motif de doute dans les bonnes relations entretenues par Oruç, à Rhodes, avec un certain *Şantırlô oğlu*, « dont il avait fait connaissance en ce lieu », qu'il appelle à son aide : « Allons, tu es un brave homme. Fais-moi une grâce : achète moi. Si tu

53. *Ben sultânzâde miyem ben bir rençber kimesneyem cûnkim beni şatmak dilersün bir gemiye koy göndür miqdâruma göre bahâ bulub véreyin (Ġazavât, 11 r°).*

54. *Bî-ḥadd ceng éder âhır İlyâs rahmetü-llâhi 'aleyhi anda şehîd olur ve ba'de-hu düşmanlar gâlib olub gemilerin alub (Ġazavât, 6 v°).*

le veux, tu me revendras, et si tu ne le veux pas, tu feras tout ce que tu voudras. Mais du moins, que je sois en ta possession. En particulier, tu sais ce que c'est que d'être captif ⁵⁵. » Ce brave homme accepte aussitôt d'aider notre héros. On l'avait sans doute oublié en 1541, mais il se trouve que ce personnage, Nicolas Centurione, était un corsaire bien connu. Il avait en effet été prisonnier des Ottomans et le sultan ne l'avait libéré, sur la demande du grand maître de l'Ordre de Rhodes, qu'avec réticence : de son point de vue, ce n'était qu'un vulgaire pirate ⁵⁶. Peut-être est-ce pour cela que les *Ġazavât* nous assurent que c'est à Rhodes que les deux hommes s'étaient rencontrés et avaient sympathisé ? Cette version est du reste parfaitement possible. Il n'en demeure pas moins qu'on est tenté de se demander si cette sympathie, ce parallélisme affiché des épreuves de la captivité, ne sont pas l'indice d'une appartenance commune à la fraternité transconfessionnelle et transnationale des corsaires. Il n'est pas jusqu'à l'épisode du refus de se convertir qui n'attire l'attention de ce point de vue. Il n'est pas possible de savoir à coup sûr qui fit à Oruç des propositions en ce sens sur la galère rhodienne qui faisait route vers la côte anatolienne. La conversation se tint en grec, qu'il parlait couramment. Il n'est donc pas impossible qu'il se soit agi de marins grecs de Rhodes ⁵⁷. Au demeurant des chevaliers présents depuis quelques temps devaient avoir acquis des notions orales de la langue. En tout cas, les tentateurs dirent à Oruç : « Fais-toi mécréant. Qu'est-ce que t'apporte le fait d'être musulman ? La mécréance, c'est mieux. D'ailleurs tu connais notre langue. Parmi nous tu seras une personne de qualité ⁵⁸. » À quel titre pouvait-il devenir à Rhodes une « personne de

55. *Şântırlô ođlı nâm kâfir ile anda bilişmegın aña varub ayıtdı kim hele sen bir eyü kişisin lütf édüb beni sen şatun al dilerseñ yine şatasın ve eger dilemezseñ her nice kim isterseñ eyle édesin hele bârñ senüñ elüñde olam dédi hâşşaten kim sen esır aĥvâlin bilürsin (Ġazavât, 7 v°-8 r°).*

56. Cf. N. Vatin, *L'Ordre de Saint-Jean, op. cit.*, pp. 464-465.

57. En cas de besoin, l'Ordre était parfois amené à recruter des rameurs locaux sur le marché du travail : cf. N. Vatin, *L'Ordre de Saint-Jean, op. cit.*, p. 139.

58. *Kâfir ol müslimânlıqdan ne olur kâfirlik eyü-dür uşta sen bizüm lisânumuz da bilürsin bizüm ortamuzda bir eyü kişı olursın (Ġazavât, 12 r°-v°).*

qualité » ? Une fois converti, il ne pourrait plus commercer librement sur le territoire ottoman. Puisque donc c'est comme marin expérimenté qu'il était connu, on a tout lieu de supposer que c'est dans le monde de la course qu'il pourrait acquérir une place en vue. Quant à Hayrî-d-dîn, qu'est-ce qui put le pousser, tout d'un coup, à armer un bateau en course quand il renonça à gagner Smederevo ? Il aurait pu continuer à ne faire que du commerce.

Bien entendu, des soupçons ne sont pas des preuves, notamment quand on se fonde sur une anecdote aussi douteuse qu'une proposition de conversion, passage convenu et attendu d'un récit de captivité. Peut-être nos héros ne furent-ils en effet que d'honnêtes commerçants entraînés par les malheurs du temps hors de la voie qu'ils s'étaient fixée. Peu importe du reste : ce qu'il convient de souligner c'est que c'est cette image que Hayrî-d-dîn, répondant aux questions de Seyyîd Murâd, choisit de donner de sa jeunesse.

Du reste les premiers pas d'Oruç dans le métier des armes sont également marqués par la respectabilité : après avoir été officier dans la flotte régulière mamlouke, c'est avec l'autorisation et les encouragements officiels de l'État — représenté en l'occurrence par le prince Çorçud en sa qualité de gouverneur de province — qu'il arma successivement deux bateaux destinés à faire la course contre les ennemis de l'Islam. Bien plus, des honneurs publics lui furent accordés, sous la forme d'une robe d'honneur remise par le prince en plein divan. Ainsi, si les événements politiques en 1513 obligèrent Oruç à devenir un corsaire indépendant et un aventurier au Maghreb, sa position en 1511-1512 était bien plus honorable. Il n'était évidemment pas un officier de la flotte impériale, un *hâşsa re'îs*, mais il n'en était pas moins au service de la dynastie, ainsi que le souligne avec emphase Seyyîd Murâd au moment où son héros revient de sa première campagne en occident, à l'été 1511 :

« Comment ne ferait pas de butin celui qui a reçu la bénédiction de la dynastie d'Osmân ? Quiconque a reçu la bénédiction de la dynastie d'Osmân, tout ce qu'il entreprend lui est aisé

assurément, car c'est une grande lignée. Quiconque reçoit d'eux une bonne bénédiction, tous ses travaux sont faciles. Quiconque lui jette un regard de trahison aura la tête à bas. Voilà pourquoi Hayrû-d-dîn Bey vint des pays arabes pour recevoir la bénédiction de Son Excellence le *pâdişâh* refuge du monde. Il vint, reçut sa bénédiction, et vois comment peu de temps après il fut gratifié de la charge de *beylerbey*⁵⁹. »

L'allusion anachronique à Hayrû-d-dîn est particulièrement éclairante, surtout si l'on se souvient qu'on voit un peu plus loin dans les *Ğazavât* Oruç envisager de faire un retour vers les eaux ottomanes, tout de même que Hayrû-d-dîn finit par se retourner vers la Porte : au moment même où le récit s'apprête à raconter les aventures des deux frères *ğâzî* dans l'ouest lointain, ce brutal rapprochement vient nier le caractère privé de ces aventures et affirmer par avance qu'en dépit de tout, même s'ils avaient pu s'inquiéter de l'attitude de Selîm I^{er} à leur égard, ils n'avaient jamais cessé d'être, à la suite de leur père Ya'kûb, des *ķûl* de la dynastie, qualité indissociable de celle de *ğâzî*. Il est d'ailleurs remarquable que, tout au long de ce premier chapitre de la biographie des Barberousse, ceux-ci ne sont jamais désignés comme *levend*, terme ambigu il est vrai, qui peut désigner d'« honnêtes » auxiliaires de la flotte comme de vulgaires pirates (auquel cas on précisera parfois, mais non systématiquement, que ce sont des *ħaramî levend*). Sophia Laiou, qui a consacré un article à ce terme et ses implications, conclut que le *levend* est essentiellement un marginal, marqué par un perpétuel aller-retour entre légalité et illégalité⁶⁰. C'est précisément ce que n'étaient ni Oruç, ni Hayrû-d-dîn, du moins à en croire les *Ğazavât*.

59. *Nice tıyım olmaya kim âl-i 'Osmândan du'â aldı her kim âl-i 'Osmândan du'â ala lâ-budd anuñ tıtuđuđı kolay gelür zîrâ kim bunlar ulu ocağ-dur her kim bunlardan ... bir ħayır du'â ala her ķârî âsân olur her kim bunlara kec nazâr éde anuñ başı aşığa olur ve ħayrû-d-dîn Beg dađı diyâr-ı 'Arabdan ol sebebden geldi kim pâdişâh-ı 'âlem-penâh ħazretlerinden bir ħayır du'â ala gelüb aldı yine az zamân geçmedin gör kim beglerbegilik vêrildi (Ğazavât, 21 r^o-v^o).*

60. S. Laiou, « The Levends of the sea », art. cit., pp. 245-247.

Pourquoi proclamer si fort ce lien indissoluble avec la dynastie, qui pouvait paraître aller de soi ? Pourquoi récuser avec tant d'insistance la vocation de corsaire ?

Pour tenter de répondre à ces questions, qu'on me permette un ex-cursus par un texte postérieur d'un demi-siècle aux *Ġazavât*, déjà analysé par Sophia Laiou. Il s'agit du chapitre XI des *Mevâ'idü'n-nefâ'is fî kavâ'idi'l-mecâlis* de Gelibolulu Muştafâ 'Âlî ⁶¹, chapitre « qui traite de ces bandits de grand chemin les corsaires de mer à l'ouest et à l'est, et des ports de leurs bateaux ⁶² ». Dans ces pages pleines d'un joyeux et féroce humour rédigées en 1599, 'Âlî définit les corsaires maghrébins comme des pirates venus d'Anatolie ⁶³ : quelques voyous s'emparaient d'une barcoule appartenant à des « mécréants payant l'impôt » (*harâcgüzâr kâfir*), donc des sujets du sultan ou de puissances dont les ressortissants étaient protégés par lui. Puis ils rôdaient dans les îles, pillant, tuant les enfants et capturant les adultes, s'enrichissaient peu à peu, s'équipaient d'armes à feu, se procuraient de plus gros bateaux : d'abord une *fırkâta*, puis une *kalita*. Ils achetaient ou construisaient celle-ci sur les côtes de Morée ou les côtes de Sainte-Maure de connivence avec les *kapûdân* locaux — autrement dit les commandants d'escadre de

61. J'ai utilisé le fac-similé publié par M. Cavid Baysun, Gelibolulu Mustafa Ali, *Mevâ'idü'n-nefâ'is fî kavâ'idi'l-mecâlis*, Istanbul, Osman Yalçın Matbaası, 1956, pp. 54-59. Cf. également l'étude et la transcription en caractères latins de Mehmed Çeker, *Gelibolulu Mustafa 'Âlî ve Mevâ'idü'n-nefâ'is fî-kavâ'idi'l-mecâlis*, Ankara, TTK, 1997 ; et la traduction anglaise de Douglas S. Brooks, *The Ottoman Gentleman of the Sixteenth Century : Mustafa Âlî's Mevâ'idü'n-nefâ'is fî kavâ'idi'l-mecâlis* « Tables of Delicacies Concerning the Rules of Social Gatherings » annotated English Translation by Douglas S. Brooks, Harvard, Dpt of Near Eastern Languages and Civilizations, Harvard Un. Press, 2003.

62. *Rahzenân levend-i deryâ der ġarb ve şark ve limânâ-yı keştîgân beyânında-dur*

63. Il parle plus précisément (p. 54) du Kaz Dağı, autrement dit le Mont Ida, sur la rive septentrionale du golfe d'Edremit. En fait, c'est de toute la côte occidentale de l'Anatolie, d'Ayvalık à Balat, que sortaient au XVI^e siècles les pirates turcs : cf. N. Vatin, *L'Ordre de Saint-Jean*, op. cit., pp. 81-88 ; idem, « L'Empire ottoman et la piraterie en 1559-1560 », in E. Zachariadou éd., *The Kapudan Pasha, his Office and his Domain*, Rethymnon, Crete Un. Press, 2002, pp. 371-408 (p. 379).

la flotte impériale — ou, si ceux-ci leur paraissaient hostiles, à Samos. Alors, ils pouvaient se rendre au Maghreb et entrer dans la corporation des « *kapûdân* de corsaires qui hivernent dans la région d'Alger. » Dès lors, « ils n'attaquent plus les musulmans, les commerçants ou les mécréants tributaires ⁶⁴. Ils ne font plus un pas en dehors de l'île de la *cihâd* et la *ğazâ*. Bien plus, ils se repentent de leurs précédents péchés. Ne remettant pas un instant leurs prières à plus tard, ils prennent pour guide les bonnes mœurs et la religion ⁶⁵. » Et d'ajouter :

« En vérité, que ce soit Barberousse qu'on appelle *Hayrû-d-dîn Paşa*, que ce soit *Şâlih Paşa* ou *Yaḥyâ Paşa* ou *Ṭurgutça*, tous sont arrivés par cette voie. Sortis d'un des villages ou d'une des bourgades du rivage de la mer de Rûm [les côtes anatoliennes], ils se sont élevés en trois étapes : dans un premier temps en faisant du banditisme ; dans un deuxième temps en détruisant des bateaux ; dans un troisième temps en devenant pour de bon patrons d'une *kalita* et en déployant leurs qualités guerrières comme capitaines ⁶⁶. »

64. Dans le contexte, la formule doit bien désigner, ici, des ressortissants de puissances amies, comme Venise ou la France. Les capitulations françaises de 1569 prévoyaient que les sujets français ne devaient pas souffrir des corsaires. La question était brûlante dans les dernières années du XVI^e siècle, quand *Muştafâ 'Âlî* rédigeait son traité, amenant la rédaction de firmans de *Mehmed III*. Une *fetvâ* de *Mehmed bin Sa'dü-d-dîn, şeyhü-l-islâm* en 1601-1603, affirme l'obligation légale de respecter l'*'ahdnâme*. Cf. Viorel Panaite, « French commerce, North African piracy, and Ottoman law in the Mediterranean (close-sixteenth and early-seventeenth century) », in *Revue Roumaine d'Histoire* XLVI/1-4 (2007), pp. 69-81.

65. *Pes bu mertebeden şofıra müslimîn ve tüccâra ve küffâr-ı ħarâc-güzâra ta'aruz etmezler. Cihâd ve ġazâ a'mâli cezâ'irinden bir kadem taşra gitmezler. Ĥattâ evvelki günâhlarına tevbeler eylerler. Bir vakit namâzların każâyâ ko-mayub şalâḥ ve diyânet pişvâ edinürler* (Gelibolulu *Muştafâ 'Âlî, Mevâ'idü'n-nefâ'is*, p. 56).

66. *Fe-lâ-cerem gerek Hayrû-d-dîn Paşa nâmındaki Barbaroça gerek Şâlih Paşa ve Yaḥyâ Paşa ve Ṭurgudça hep bu tariş-le peydâ olmuşlar-dur. Sâhil-i ħaliç [sic ?]-i Rûmdaki kariyelerde ve kaşabâtuñ birinden zühûr édüb evvelâ rahzenlik-le dahî sâniyen keştî-şikenlik-le selâşen gercekden kâlitaya mâlik olub riyâset nâmındaki merd-efgenlik-le i'tilâ bulmuşlar-dur* (Gelibolulu *Muştafâ 'Âlî, Mevâ'idü'n-nefâ'is*, p. 56).

Il me paraît inutile d'insister sur le caractère visiblement ironique de ce texte. Il n'y a donc pas à s'étonner d'une apparente contradiction quand 'Âlî, après avoir clairement désigné *Hayrû-d-dîn* comme un voyou devenu pirate puis honorable corsaire, ajoute que du temps de Soliman, il n'y avait pas de pirates dans les eaux de Mytilène et Limnos, pour ajouter tout aussitôt dans une parodie de *fetvâ* : « En vérité, que ce soit Zeyd ou 'Amr, quel que soit le *kapûdân-ı deryâ*, celui qui met trois lanternes à son bateau et lève son doigt parmi les officiers de la mer, c'est à celui-là qu'il convient de demander compte de ces brigandages ⁶⁷. » Il est en effet le mieux à même d'assurer cette police des mers, car il connaît intimement ce milieu : « Depuis les beys emportant une lanterne et déployant une bannière jusqu'au bandit irrégulier, les grands bandits sont connus de ce saint homme. S'il dit l'ignorer, ce n'est pas un corsaire. Et qui n'est pas corsaire n'est pas un *kapûdân* digne de ce titre ⁶⁸. »

On ne saurait dire plus clairement que la marine du sultan est entre les mains de brigands plus ou moins bien repentis en qui il paraît difficile, dans ces conditions, de faire confiance. L'ironie de 'Âlî peut paraître un peu lourde, mais l'étude de la documentation montre que la répression de la piraterie pouvait en effet être gênée par le sentiment qu'éprouvaient les différents acteurs d'appartenir à un seul monde. Du reste, les populations côtières et insulaires savaient bien qu'il existait une piraterie turque endémique, dont elles souffraient. On peut supposer que, ainsi poussée à l'absurde, la démonstration de Muştafâ 'Âlî prenait l'allure d'une charge assez caricaturale pour n'être pas prise au pied de la lettre. Elle n'en reflétait pas moins une certaine méfiance, contre laquelle on voit *Hayrû-d-dîn* lui-même se défendre à la fin de sa carrière.

67. *Fî nefsi-l-emr eger Zeyd ola ve eger 'Amr her kim ki kapûdân-ı deryâ ola gemisinde üç fener götürüb ümerâ-ı deryâ meyânında engüşt-nümâ ola lâyıķ olan bu-dur ki bu fesâdâtı andan şoralar* (Gelibolulu Muştafâ 'Âlî, *Mevâ'idü'n-nefâ'is*, p. 57).

68. *Zîrâ ki kâlyôndan bir şandala inince büyük küçük anuñ ma'lûmı-dur. Fener götürüb sancaķ çeker deryâ beglerinden bir 'azab maryôla varınca düzd-i büzürg ol 'azîzün mefhûmı-dur. Eger bilmezın dërse kôrşân degül-dür. Kôrşân olmyan hûd ol manşiba lâyıķ kapûdân degül-dür* (ibid.).

Devenu *beylerbey* et *kapûdân paşa*, il avait si peu rompu les ponts avec le monde des *levend* qu'il entretenait une flotte privée de bateaux confiés à des « capitaines volontaires » (*göñüllü re'îsler* : on voit que le mot *levend* n'est pas employé)⁶⁹. Or ceux-ci ne semblent pas avoir eu une bien bonne réputation, à en juger par un placet présenté en mars 1545 au sultan, où le grand amiral se livrait à un vibrant plaidoyer soulignant leur utilité et leur légitimité, et protestait contre l'attitude réservée et même hostile des autorités locales — en l'occurrence le bey de Lépante —, qui n'est pas sans rappeler une notation dans le même sens de Muştafâ 'Âlî :

« À présent l'émir des grands émirs le beylerbey des îles *Hayrû-d-dîn Paşa* (que sa faveur augmente) a écrit une lettre à mon seuil sublime. [Il y indique que] les capitaines volontaires *Şa'bân Re'îs*, *Yûsuf Re'îs*, *Köse Musâ* et autres semblables capitaines rejoignaient la flotte quand on l'armait, participaient à la campagne, s'emparaient d'informateurs qu'ils ramenaient, qu'en outre ils acquittaient le *pençik* revenant au Trésor ; que quand ces capitaines venaient dans les territoires bien gardés et y hivernaient, ils déployaient de grands efforts pour éliminer les ennemis et les malfaisants se trouvant en mer. Or voilà que ces mêmes capitaines, après être allés dans les pays des vils mécréants et [y] avoir pris et capturé de nombreux mécréants, quand ils étaient arrivés et avaient voulu hiverner à Lépante, en avaient été empêchés par le bey local, qui même les avait arrêtés sans raison, les avait emprisonnés et leur avait fait subir toutes sortes de misères. Les capitaines en question étaient des personnes très capables, toujours au service du *pâdişâh*. [*Hayrû-d-dîn*] sollicitait donc un mien ordre sacré enjoignant qu'on ne les brime pas, qu'ils hivernent où ils le souhaitent et que nul ne leur fasse opposition quand ils doivent couper du bois dans les montagnes pour réparer leurs bateaux⁷⁰. »

69. Cf. Gilles Veinstein, « La dernière flotte de Barberousse », in E. Zachariadou éd., *The Kapudan Pasha, his Office and his Domain*, Rethymnon, Crete Un. Press, 2002, pp. 81-200 (pp. 196-197), qui fait notamment référence au document dont il va être question.

70. Document n°380 du ms. H-12 321 des archives du Palais de Topkapı, publié par Halil Sahillioğlu, *Topkapı Sarayı Arşivi H. 951-952 Tarihli ve E-12321*

Bien entendu, on peut imaginer que les agissements du bey de Lépante dans l'hiver 1544-45 s'expliquent par des considérations particulières, voire personnelles, ou encore par une mésentente prévisible entre corps concurrents. Pourtant l'ordre émis par Soliman, favorable certes aux hommes de son *kapûdân paşa*, n'en est pas moins nuancé : « En ce qui concerne les capitaines en qui le susdit *beylerbey* des îles a confiance et dont il sait qu'ils sont au service de l'État auguste et ne provoquent pas de dommages, vous ne ferez pas obstacle à des gens comme eux ⁷¹. » Autrement dit, la garantie de *Hayrû-d-dîn Paşa* devait jouer en faveur de ces hommes, mais c'était un cas particulier, et de façon générale, la méfiance du bey de Lépante était tacitement approuvée. Sophia Laiou a d'ailleurs relevé un certain nombre d'ordres impériaux des années 1565-1571 qui montrent clairement cette méfiance, marquée notamment par l'obligation pour les corsaires désirant entrer dans un port d'avoir des garants (*kefil*)⁷². Les *göñüllire'îs* n'étaient finalement rien d'autre que des *levend*. Le sultan les utilisait à l'occasion, mais ce n'étaient pas des gens fréquentables.

Il me semble donc que la triste réputation des corsaires ottomans, dont Gelibolulu 'Âlî se faisait l'écho à la fin du XVI^e siècle, était sans doute déjà bien répandue — et pour de bonnes raisons, sans doute — dans les années 1540, et qu'il faut en tenir compte pour comprendre l'esprit dans lequel furent rédigées les premières pages des *Ġazavât*.

*

Somme toute, la question posée par Gelibolulu Muştafâ 'Alî, en écho malicieux à la pieuse hagiographie des *Ġazavât* qu'il connaissait certainement très bien, était de savoir s'il était décent

Numaralı Mühime Defteri, Istanbul, IRCICA, 2002, p. 281.

71. *Reisler kim müşârun ileyh Cezâyir beglerbegisinin i'timâdı olub 'arztedügi üzere devlet-i hümayûna müte'allık hizmetlerde bulunmaları memlekete zararlı olmayub müşârun ileyhin ma'lûmu ola anun gibilere mâni olmayasın* (ibid.).

72. Cf. S. Laiou, « The levends of the sea », *art. cit.*, pp. 239-240.

que le premier lord de l'Amirauté ottomane fût à l'origine un vanu-pied et un pirate.

On peut supposer que cette même question s'était posée aussi au milieu du siècle. Plus d'un bruit devait courir sur l'extraordinaire ascension de Hayrû-d-dîn (dont les traditions occidentales conservent peut-être en partie la trace)⁷³. La curiosité n'explique donc pas seule pourquoi Soliman souhaitait connaître ses origines. Puisque le récit de leurs hauts faits devait faire partie de l'histoire glorieuse de son règne, il n'était pas sans importance de faire connaître aux contemporains et à la postérité la respectabilité des frères Barberousse, pieux musulmans de naissance, fils de bonne famille, honnêtes commerçants devenus par les hasards de l'histoire, et presque malgré eux, corsaires de la foi, rois d'Alger et humbles serviteurs du Sultan.

Le talent de Seyyîd Murâd fut de répondre à cette demande politique tout en racontant avec verve, pour le plaisir d'un vaste public, une histoire qui semble bien, dans l'ensemble, être véridique.

Nicolas VATIN
(Centre d'études turques, EHESS/CNRS, Paris)

73. Rhoads Murphey, se fondant sur un passage de Luţfî Paşa, remarque que même après 1533, Hayrû-d-dîn paraissait suspect aux yeux de certains, qui doutaient de la loyauté d'un aventurier qui s'était proclamé roi d'Alger : cf. R. Murphey, « Seyyid Muradî's prose biography of Hızır », p. 520.

